

Objet: Investigation spécifique

Application : Infirmière travaillant à l'accueil clinique

Indication : Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en cardiologie

Contre-indication : Si depuis la réception de la référence médicale:

- Fréquence cardiaque \geq 120/min.
- Perte de conscience

Ordonnance : À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

